RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 26 février 2018

Préparation de la rentrée 2018

Dans l'académie de La Réunion, l'effort de l'Éducation nationale pour les écoles se renforce

Conformément aux engagements du président de la République, le ministre de l'Éducation nationale s'est engagé pour la réussite de tous les élèves scolarisés dans le 1er degré sur l'ensemble des territoires : à la rentrée 2018 dans l'académie de La Réunion le taux d'encadrement sera donc renforcé avec 6,16 professeurs pour 100 élèves en 2018, contre 5,89 en 2017.

Les 3 881 postes de professeurs créés à la rentrée 2018 pour 32 657 élèves de moins permettront, sur l'ensemble du territoire, le financement du dédoublement de 100 % des CP REP, et d'au moins 50 %, en tendant autant que possible à 100 % des CE1 REP+.

Dans notre académie, 660 élèves de moins sont attendus à la rentrée 2018. Les 183 emplois attribués pour le premier degré permettront le financement de la totalité des postes d'enseignants nécessaires au dédoublement de 100 % des CP REP et des CE1 REP+. Dans les écoles ne disposant pas de salles supplémentaires, les classes seront prises en charge en co-enseignement par deux maîtres.
Sont ainsi prévus :
- 302 CP dédoublés et 3 en co-enseignement en REP+,
- 273 CP dédoublés et 12 en co-enseignement en REP,
- 260 CE1 dédoublés et 23 en co-enseignement en REP+.

Le dédoublement sur 2017 et 2018 des classes de CP et CE1 en REP et REP+ se fait en préservant à la fois :

- le dispositif de remplacement : Sur les 120 emplois de la rentrée scolaire 2017, 37 nouveaux postes de remplaçants ont été créés. Ce potentiel sera renforcé à la prochaine rentrée avec la création de 13 emplois supplémentaires.

- la situation des écoles isolées, dans lesquelles le taux d'encadrement à la rentrée 2018 sera maintenu à l'identique par rapport à la rentrée 2017.

Le travail sur la carte scolaire qui a associé le rectorat et les communes s'est conclu par l'adoption du projet académique lors du comité technique académique qui s'est tenu le mardi 20 février 2018. Des ajustements seront encore possibles à la prochaine rentrée pour prendre en compte les aléas des effectifs.

Cette phase de préparation de la rentrée 2018 repose sur un processus de dialogue renforcé avec les élus, amorcé bien en amont des décisions finales sur les postes et les classes, afin de mettre en cohérence les spécifités des territoires avec les mesures envisagées et construire ensemble l'école de la réussite.

Contact Presse
Service Communication du rectorat
Tél. : 0262 48 14 43 – GSM : 0692 42 42 68
ce.communication@ac-reunion.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE